

Compte rendu du Conseil Municipal du 29 juin 2020

2020ko ekainaren 29ko Herriko Kontseilua

Présents / Hor zirenak : Mmes DARGUY, DUHALDE, ECHEVERTZ, ETCHEVERRY, OXARANGO, PEREZ, SABALOUÉ et MM. BARBIER, BARNECHE, BISCAY, GASTAMBIDE, HERNANDEZ, MONGABURE, OTEIZA, PARACHOU

Secrétaire de séance : Kattalin Duhalde

Le conseil municipal d'Ayherre s'est réuni le 29 juin 2020 et à délibéré comme suit :

1. AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2019 (voté lors de la séance du 28 Février 2020)

Le compte administratif 2019 fait apparaître :

Pour le compte de la Commune :

- Un excédent de fonctionnement de 255 461.12€
- Un besoin de financement en investissement de 290 934.95 € (déficit d'investissement + restes à réaliser)
- D'où un résultat de fonctionnement de 70 254.59€, à reporter sur le budget 2020

Adopté à l'unanimité

Pour le domaine funéraire :

- Un excédent de fonctionnement de 808.47€ à reporter en 2020

Adopté à l'unanimité

2. VOTE DES TAUX 2020

Taxe d'habitation : pas de vote, la Commune aura droit à une dotation de d'Etat suite à la réforme de la taxe d'habitation.

Depuis 2018, cette baisse progressivement pour 80 % des Français, **qui ne la paieront plus** à compter de 2020.

Pour les 20 % des ménages restants, la suppression de la **taxe d'habitation** se déploiera jusqu'en 2023, date à laquelle **plus aucun foyer ne paiera de taxe d'habitation** sur sa résidence principale.

La compensation de la perte de taxe d'habitation sur les résidences principales des communes sera réalisée par l'intermédiaire de deux ressources fiscales distinctes : la part de TFPB départementale issue du territoire de la commune et une part des frais de gestion perçus par l'État, à titre principal, sur les taxes additionnelles à la TFPB.

Les taux des deux autres taxes laissés à l'arbitrage des communes sont maintenus à l'identique (conseil des fiscalistes jusqu'à l'application totale de la réforme)

Maintien du Foncier bâti : 9.22%

Maintien du Foncier non bâti : 28.61%

Adopté à l'unanimité

3. VOTE DES BUDGETS BUDGET PRINCIPAL

Budget de fonctionnement : 749 784€

Charges à caractère général	133 150,00 €	Excédent 2019 reporté	70 255,00 €
Charges de personnel	137 200,00 €	Produits des services	8 500,00 €
Charges exceptionnelles	700,00 €	Atténuation charges	61 000,00 €
Charges financières	10 000,00 €	Impôts et Taxes	419 640,00 €
Autres charges de gestion	153 700,00 €	Autres produits de gestion	38 000,00 €
Opération d'ordre	11 603,00 €	Dotations, subventions	152 389,00 €
Virement à l'investissement	303 431,00 €	Total	749 784,00 €
Total	749 784,00 €		

Budget d'investissement 772 324€

Accessibilité handicapés-Mairie avec sa réhabilitation	7 500,00 €
Extension cantine	245 000.00 €
Voirie/Réseaux	90 212,00 €
Travaux local commercial à louer	110 000,00 €
Rénovation Fronton	24 505,00 €
Panneaux signalisation - Toponymie	21 500,00 €
Aménagement carrière	15 000,00 €
Achat matériel	10 000,00 €
Eclairage public	18 000.00 €

Adopté à l'unanimité

DOMAINE FUNERAIRE

11 Charges à caractère général	2 610,00 €	013 Produits de services	800,00 €
		74 Produit budget général	1 000,00 €
		002 Résultat de fonct. reporté	810,00 €
Total	2 610,00 €		2 610,00 €

Adopté à l'unanimité

4. CREATION D'EMPLOI NON PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE

Proposition de créer un emploi non permanent d'adjoint technique en raison d'un accroissement temporaire d'activité (mission pose des panneaux).

La poursuite de la pose des panneaux devra se réaliser au mois de juillet. Afin de le réaliser en régie, il est proposé de recruter pour une période de deux semaines Mr Matthias Goyhenetche.

Adopté à l'unanimité

5. COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS – DESIGNATION DES COMMISSAIRES

Suite à l'élection du nouveau Conseil Municipal, il y a lieu de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs.

Cette commission comprendra 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants qui seront désignés par Monsieur le Directeur départemental des finances publiques.

Une liste de présentation comportant douze commissaires titulaires et douze commissaires suppléants doivent être désignés par l'Assemblée municipale. (voir liste jointe en fin de compte rendu)

6. DESIGNATION DELEGUE DU SDEPA

Désignation d'un délégué titulaire et un suppléant pour siéger au sein du Comité Syndical

Délégué titulaire Philippe Mongabure-Délégué suppléant Virginie Sabaloue-

Adopté à l'unanimité

7. AVENANT CONTRAT DE LOCATION GERANCE GOZATEGIA

L'état d'urgence sanitaire n'ayant pas permis une exploitation du café-restaurant dans des conditions normales depuis la prise d'effet du contrat qui était le 1^{er} avril 2020, il est proposé d'établir un avenant afin que le premier versement de la redevance n'intervienne qu'à compter du 1^{er} juillet 2020.

Adopté à l'unanimité

8. AUTORISATION DE MANDATEMENT DES SOMMES AFFECTEES AU POSTE « FETES ET CEREMONIES »

A la demande de la comptable, une délibération de principe doit être prise autorisant l'engagement de cette catégorie de dépenses en fixant les principales caractéristiques des dépenses visées.

Adopté à l'unanimité

9. DEPLACEMENT DU CHEMIN RURAL D'HELTZARRIA

En 2006 des délibérations ont été prises par l'ancienne municipalité aux termes desquelles le conseil municipal, après enquête publique, avait décidé le déplacement d'une portion du chemin rural dit de Heltzarria, la suppression et l'aliénation de l'ancienne emprise à Monsieur MARTINON.

Le géomètre a transmis la version définitive des plans et les superficies ont changé. Il convient donc d'apporter des précisions complémentaires sur cette opération :

La COMMUNE céderait à Monsieur MARTINON l'ancienne emprise d'une portion du chemin rural de Heltzarria, cadastrée section A n° 1422, d'une superficie de 4 a 87 ca, au prix de 4,50 € le mètre carré, soit 2191,50 €.

Monsieur MARTINON céderait la nouvelle emprise du chemin, cadastrée section F n° 660, d'une superficie de 3 a 96 ca, au prix de 4,50 € le mètre carré, soit 1782 €.

L'application de ces décisions non suivies d'effet ont été redemandées par Mme Moreau et Mr Martinon afin de clôturer ce dossier. Les frais d'acte seront pris en charge par la famille MARTINON.

Adopté à l'unanimité

Questions diverses :

- Détail sur l'aménagement de la carrière-Intervention de Bertrand Gaufryau, directeur du Lycée Armand David et nouvel Aihertar :
Une présentation du partenariat avec le Lycée Armand David qui sera mené avec les enseignants et les élèves est faite. Le principe retenu est une renaturation du site avec une organisation qui mettra

en place différentes zones : verger et jardins partagés, terrain de jeux, parcours sportif et de santé, zone humide..... Un groupe de travail spécifique a été mis en place.

- L'opération de changement de lampadaires sera menée en 2020 avec un financement possible du Sdcpa, choix du modèle à faire rapidement.
- Avancement des travaux d'extension de la cantine municipale : elle pourra normalement ouvrir à la rentrée scolaire de septembre même si cela sera un peu juste.
- Informations sur le dossier de rénovation Accessibilité handicapés et rénovation de la mairie. Le Maître d'œuvre et l'Architecte nous ont exposé deux projets différents. Il faudra en choisir un des deux pour le mois de septembre afin d'instruire le dossier pour début 2021.
- Arrivée de la fibre optique sur la commune au mois de septembre avec la possibilité de contracter les premiers abonnements (une réunion d'information devrait être organisée peut-être en juillet ?)
- Diverses activités de cet été : les protocoles sanitaires sur les espaces publics devront être respectés avec une modification, nous l'espérons au 10 juillet.

L'utilisation de la salle, du trinquet des espaces publics fermés en général sont tous soumis à ces contraintes.

Les manifestations doivent être déclarées et répondre à une organisation précise.

Fin de la séance à 22h30...

Le Maire

Arño GASTAMBIDE

